



UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE

INSTITUT
MAURICE
HAURIOU



L' « ACTU REÇUE » DE L'IMH SECOND SEMESTRE 2014



SOMMAIRE

PAGE 1:
L'ÉDITO

PAGE 3:
LES ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES DES MEMBRES DU LABORATOIRE

PAGE 5 :
LES MANIFESTATIONS PASSEÉS

Ce septième numéro de l' « actue reçue » de l'IMH paraît pour la première fois exceptionnellement en janvier. Alors qu'elle aurait dû clore une année très chargée en activités universitaires, elle ouvre une année 2015 commencée tragiquement, qui nous interroge en tant que juriste, citoyen et citoyenne, homme et femme. Les assassinats perpétrés les 7 et 9 janvier rendent toute parole ou écrit dérisoire, mais il est aussi utile et nécessaire de redire, réécrire, ... dessiner ce qui est l'essence et le sens même de notre existence ensemble et de nos convictions. Les portes des bureaux de l'IMH se sont spontanément couvertes d'affichettes « Je suis CHARLIE », témoignant de l'attachement indéfectible de notre communauté universitaire à la liberté d'expression, à la tolérance religieuse et politique, à la sauvegarde de la vie et de la dignité humaine. Nous avons entendu ici ou là ce rappel à l'évidence : oui, il est toujours, sans cesse, inlassablement nécessaire de redire le « credo républicain » de l'Etat de droit, la néces-

LES MANIFESTATIONS PASSES

PAGE 6 :

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR

PAGE 7 :

LES THÈSES SOUTENUES

PAGE 8:

LES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES

PAGE 11:

LES COMPTES RENDUS DE COLLOQUES ORGANISÉS PAR L'IMH

PAGE 14 :

LES ACTES DE COLLOQUES

PAGE 15 :

LES PUBLICATIONS DU LABORATOIRE

PAGE 19:

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH

dirigé notamment. Nous avons entendu ici ou là ce rappel à l'évidence : oui, il est toujours, sans cesse, inlassablement nécessaire de redire le « credo républicain » de l'Etat de droit, la nécessité du combat contre le terrorisme, l'obscurantisme et le fanatisme, la lutte aussi contre l'indifférence et le mépris de l'autre. Ce que nous tentons de réaliser chaque jour, modestement, en faisant notre métier, auprès de nos étudiants, par nos recherches aussi, et les réflexions menées par chacun dans son domaine de compétences.

L'activité du laboratoire du second semestre de 2014 a été marquée par d'importants rendez-vous.

Nous avons en effet été auditionnés par le comité d'évaluation du Haut Conseil à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Nous avons préparé bien en amont cette rencontre et nous restons confiants en notre bilan et le réalisme de notre projet. Nous remercions tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que l'équipe soit au rendez-vous. Si rien ne change, une telle mobilisation ne sera à nouveau nécessaire que dans quatre à cinq ans.

Côté colloques, deux manifestations ont connu un vif succès, dont on trouvera plus loin un compte-rendu : en septembre, le colloque relatif aux maladies rares, en octobre, celui qui a consacré ses travaux aux liens que la justice constitutionnelle entretient avec le régime représentatif. Le premier a mobilisé nombre de professionnels de santé et du droit autour d'une thématique récente pour les juristes qui éclaire le rôle des normes juridiques dans des choix de sociétés qui touchent à l'égalité devant la maladie, à l'accès aux techniques innovantes et à leur financement.

Le second a rassemblé, pour le plus grand intérêt des auditeurs, d'éminents spécialistes de la justice constitutionnelle et de l'analyse philosophique, politique et théorique des régimes politiques. Deux manifestations fort différentes qui montrent toute l'ampleur des compétences réunies à l'IMH.

les leviers juridiques dont le Président de la République dispose pour développer ou limiter les libertés fondamentales.

Trois autres rendez-vous s'annoncent d'importance : le premier (« Le Président de la Vème République et les libertés », les 23 et 24 février 2015, à l'Académie des Sciences morales et politiques) se propose d'étudier les leviers juridiques dont le Président de la République dispose pour développer ou limiter les libertés fondamentales.

Il dressera aussi un bilan des différents mandats en la matière. Le témoignage d'acteurs majeurs sera recueilli : celui de M. Robert Badinter, à la fois comme Garde des Sceaux et Président du Conseil constitutionnel; celui de M. Claude Guéant, comme Secrétaire Général de l'Elysée puis Ministre de l'Intérieur .

De nombreux spécialistes du droit constitutionnel des libertés étudieront plus particulièrement certaines libertés sensibles sur lesquelles influe la volonté de la Présidence.

Le second (« Le raisonnable en droit administratif », 20 mars) abordera l'idée de « raisonnable » qui semble sous-jacente à l'action de l'admini-

Nous aurons encore l'honneur d'accueillir, à deux reprises en février et mars, Josep Casadevall, Vice-Président de la Cour européenne des droits de l'homme, pour une série de conférences et un colloque.

Par ailleurs on peut se féliciter du fait que les deux chroniques promises aux Petites affiches ont vu le jour, avec une rédaction presque exclusive par les doctorants de l'IMH (Troisième chronique AAI et libertés et Chronique jurisprudence des Cours régionales des droits de l'homme). Notons également la parution des actes des colloques « QSQ 4 » et « l'identité des Tribunaux administratifs » dans la collection « Grands colloques » des éditions LGDJ-Lextenso.

L'affichage du laboratoire est enfin complété et porté par le nouveau site internet de l'IMH (<http://imh.ut-capitole.fr/>) qu'il nous appartient maintenant de faire connaître. Il est le fruit d'un travail de longue haleine mené depuis presque trois ans, principalement par les gestionnaires, de Cécile Petit à Karène Juste en passant par Emilie Delnott, qu'elles en soient remerciées. Il devra être alimenté et lu par tous.

A tous, courage et détermination

Le second (« Le raisonnable en droit administratif », 20 mars) abordera l'idée de « raisonnable » qui semble sous-jacente à l'action de l'administration mais aussi au procès, à la décision du juge administratif. Ce colloque aura pour objet de le démontrer. Par là, il permettra de s'interroger sur le sens et l'unité éventuelle que peut revêtir le raisonnable. De telles analyses du droit administratif et de l'action administrative s'inscrivent dans la tradition de notre équipe.

Enfin, l'IMH est partenaire d'une manifestation originale qui se tiendra le 3 avril à l'Université du Maine : « Chansons et costumes à la mode juridique et française », colloque organisé dans le cadre des « 24 heures du droit ». Il s'agit d'une analyse des idées politiques et juridiques véhiculées par les chansons françaises.

La fin de l'année 2014 a aussi vu se prolonger notre programme de conférences grâce à la venue du professeur Touzeil-Divina qui a présenté des aspects atypiques du « Traité des nouveaux droits de la mort » qu'il a codirigé récemment.

Deux autres conférences se profilent: celle que le professeur Pascale Gonod prononcera le 12 février à 17h sous la forme d'une discussion avec le professeur Jean-Arnaud Mazères et le Président Richard Mousaron du Tribunal administratif de Toulouse sur les évolutions de la juridiction administrative ; puis celle du professeur Pascuale Pasquino, le 30 janvier à 14h sur « Que faut-il entendre par suprématie de la constitution? Contrôle de constitutionnalité et conditions de son exercice."

A tous, courage et détermination.

Xavier BIOY et Isabelle POIROT-MAZERES
Co-directeurs de l'IMH



ACTUALITES INSTITUTIONNELLES*Des membres de l'IMH****Xavier BIOY***

Membre du Conseil scientifique de **la Chaire UNESCO Santé Sexuelle et Droits Humains**
Intervention à la cour suprême administrative de Thaïlande, « La réforme du Tribunal des conflits » le 08 novembre 2014.

Soutenances de thèse

- Madame Émilie DEBAETS, « Le droit à la protection des données personnelles – Recherche sur un droit fondamental », Ecole de droit de la Sorbonne Paris 1, sous la direction de Bertrand Mathieu, le 26 novembre 2014.
- Madame Marie-Xavière CATTO, « Le principe d'indisponibilité du corps humain, limite de l'usage économique du corps », soutenue le 01 décembre 2014.
- Membre du jury de sélection des communications de la journée de la jeune recherche-AFDC

Florence CROUZATIER-DURAND

- Monsieur Patong AMONWAT, « Le contentieux de la fonction publique territoriale en Thaïlande », soutenue le 15 décembre 2014.
- Madame Hélène HOMBOURG, « L' émergence d'un droit de la chirurgie esthétique », soutenue le 10 déc. 2014
- Madame Attyat MAKHLOUF « Le contrôle des opérateurs publics par les autorités de la concurrence, » cotutelle avec le professeur Ben Salah (Université de Tunis), soutenue le 9 janv. 2015

Pierre ESPLUGAS

- Membre du jury de thèse de M. SANDAFI, « les relations entre l'assurance sociale et la structure économique dans les pays en voie de développement (exemple de la Syrie et de l'Egypte) », Aix-en-Provence, septembre 2014
- Evaluation du projet: « Pétionnement en ligne » pour le compte de l'Agence nationale de la recherche (ANR), juin 2014

- Evaluation du projet: « Pétitionnement en ligne » pour le compte de l'Agence nationale de la recherche (ANR), juin 2014

Joël ANDRIANTSIMBAZOVIA

- Présidence du jury de thèse de Mme Charlotte ARNAUD, « L'effet corroboratif de la jurisprudence. Etude sur les rapports interprétatifs des juridictions européennes (CJUE, CEDH) et nationales (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et Cour de cassation). » le 01 décembre 2014
- Rapporteur dans le jury de thèse de Emre Birden, La limitation des droits de l'homme au nom de la morale. Etude de la jurisprudence de la cour Européenne des droit de l'homme, soutenue le 3 octobre 2014.
- Présidence de jury de l'habilitation à diriger des recherches de Bernadette Duarte.
- Membre du comité scientifique des Grands avis de la commission nationale consultative des droits de l'homme (en préparation)

Xavier MAGNON

- Madame Charlotte ARNAUD, « L'effet corroboratif de la jurisprudence. Etude sur les rapports interprétatifs des juridictions européennes (CJUE, CEDH) et nationales (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et Cour de cassation). » le 01 décembre 2014
- L. DENG, « Les droits et libertés de l'éducation en Chine » le 16 janvier. 2015
- S. FATAL, « Recherche sur la catégorie juridique des questions préjudicielles,» le 26 novembre 2014
- S. FLORI, « La protezione giuridica del paesaggio in Italia e in Francia » Le 10 décembre 2014
- J. JEANNENEY, « Les lacunes constitutionnelles » Le 08 décembre 2014

Isabelle POIROT-MAZERES

- Monsieur Pakadech KOMSON, « Les organisations professionnelles de santé en Thaïlande » soutenue le 17 décembre 2014.

Hiam MOUANES

- Présidence de la séance sur le thème « Vers la doctrine pour la paix ? » pour le Colloque international de commémoration du centenaire de la PGM, organisé les 17 et 18 novembre 2014 par UT1 (le CTHDIP) en collaboration avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne sur le thème « *Enseigner la Guerre ? Ecrire la paix ? Hier et aujourd'hui, Ici et ailleurs* ».

Grégory Kalflèche

- Professeur Invité par la Chaire d'excellence Jean Monnet de la Friedrich-Schiller-universität Jena (Iéna), Lehrstuhl für Öffentliches Recht, Europarecht und Völkerrecht, 7-15 décembre 2014
 - Membre du comité de Sélection « Professeur », procédure 46-3, Université de Poitiers, juin 2014
-



AGENDA DES MANIFESTATIONS PASSEES
Organisées par l'IMH

Le 30 juin et 01 juillet 2014

Les inégalités d'accès aux soins et aux services de santé

Colloque organisé par le Master 2 Droit de la Santé et de la Protection Sociale
Sous la patronage de l'IMH et de l'Association Alliances maladies rares
Manufacture des Tabacs
UT1 Capitole

Le 11 Septembre 2014

Les maladies rares, une voix pour la santé de demain?

Colloque organisé par le Master 2 Droit de la Santé et de la Protection Sociale
Sous la patronage de l'IMH et de l'Association Alliances maladies rares
Manufacture des Tabacs
UT1 Capitole

Les 9 et 10 Octobre 2014

Les 9 et 10 Octobre 2014

Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle

Colloque organisé par M. le Professeur Stéphane MOUTON

Manufacture des Tabacs

UT1 Capitole

Le 8 Novembre 2014

Médiateurs et défenseurs des droits en France, dans les mondes hispaniques et anglophones

Journée d'études organisée par Mmes Hélène SIMONIAN, Gabrielle MASSOL, Anne-Marie O'CONNELL, et M. Michel MARTINEZ

UT1 Capitole

AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR
Organisées par l'IMH

Le 30 Janvier 2015

« Que faut-il entendre par suprématie de la constitution ?

Contrôle de constitutionnalité et conditions de son exercice »

Conférence de Pasquale PASQUINO

Les 23 & 24 Février 2015

Le Président de la Vème République et les libertés

Colloque organisé par Xavier BIOY pour l'IMH et Th. RAMBAUD Pour le Centre Maurice Hauriou
Sous la patronage de l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France Paris

Le 20 Mars 2015

Le raisonnable en droit administratif

Colloque organisé par Mme Sophie THERON

Manufacture des Tabacs

UT1 Capitole

Le 03 Avril 2015

Le 03 Avril 2015

« Chansons et Costumes » à la mode juridique et française

Colloque organisé par le Professeur Hélène HOEPFFNER de l'IMH et Mathieu TOUZEIL-DIVINA
Président du CLUD
Le Mans

Les 05 et 06 Mai 2015

« Le droit européens des biens publics

Colloque organisé par le Professeur Jean Gabriel SORBARA de l'IMH et Joel ANDRIANTSIMBAZOVINA
De l'IRDEIC
Toulouse

Le 05 Juin 2015

« QSQ » 5ème édition

Colloque organisé par le Professeur Xavier MAGON , Stéphane MOUTON, Pierre ESPLUGAS de l'IMH
et Wanda MASTOR de l'IRDEIC
Toulouse



LES THÈSES SOUTENUES

Mme Charlotte ARNAUD, dont les travaux ont été dirigés par M. Xavier MAGNON, a soutenu sa thèse « L'effet corroboratif de la jurisprudence. Etude sur les rapports interprétatifs des juridictions européennes (CJUE, CEDH) et nationales (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et Cour de cassation). » le 01 décembre 2014

M. Patpong AMONWAT, dont les travaux ont été dirigés par Mme. Florence CROUZATIER –DURAND, a soutenu sa thèse « Le contenu de la fonction publique territoriale en Thaïlande », soutenue le 15 déc. 2014

Mme Hélène HOMMBOURG, dont les travaux ont été dirigés par Mme Florence CROUZATIER –DURAND, a soutenu sa thèse
« *L'émergence d'un droit de la chirurgie esthétique* », soutenue le 10 déc. 2014

M. Pakadech KOMSON, dont les travaux ont été dirigés par Mme Isabelle POIROT-MAZERES a soutenu sa thèse « Les organisations professionnelles de santé en Thaïlande » soutenue le 17 décembre 2014

Mme Attyat MAKLOUF, dont les travaux ont été dirigés par Mme Florence CROUZATIER –DURAND, a soutenu sa thèse « Le contrôle des opérateurs publics par les autorités de la concurrence, cotutelle » avec le professeur Ben Salah (Université de Tunis), soutenue le 9 janv. 2015

PARTICIPATION À DES COLLOQUES

Rim-Sarah ALOUANE

- *Building a Democracy with 140 characters. The E-citizen and the State: A Proposal for a Regulatory Framework to Govern Online Democratic Spaces*
Article sélectionné pour être présenté au Congrès mondial de droit Constitutionnel organisé par l'Association Internationale de droit Constitutionnel, qui s'est tenu à Oslo du 16 au 20 juin 2014

Emnet BERNAHANU GEBRE

- « Nationaux et étrangers face au voyage: une comparaison sous l'angle des droits de l'homme ». Colloque « le voyage », IFR, UTIC, les 19-20 juin 2014

Xavier BIOY

- « Protection sociale et inégalités d'accès aux soins à l'étranger », Les inégalité d'accès au soins et aux services de santé, le 30 juin et le 01 juillet 2014.
- « La qualification, quelles lectures théorique? » in « Les affres de la qualification juridique », colloque de l'IDP, Toulouse, le 03 octobre 2014
- « Les sources européennes de la dignité de la personne humaine » in la dignité, Colloque de la confédération des juristes catholiques, Cour d'appel de Paris, 29 novembre 2014
- « L'émergence d'une troisième fonction constitutionnelle: la faculté d'empêcher juridictionnelle », in Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle, Dir. S. Mouton, IMH, 9 oct. 2014

Florence CROUZATIER—DURAND

- De la représentation à la représentativité: Démocratie locale, égalité et parité » *Journée d'études de l'AFDCL, l'assemblée délibérante, avenir de la démocratie locale?* Le 20 & 21 nov.. 2014
- « Protection sociale et inégalités d'accès aux soins à l'étranger », Les inégalité d'accès au soins et aux services de santé, le 30 juin et le 01 juillet 2014.

Pierre ESPLUGAS

- Codirection (avec Ch.-A. DUBREUIL et M. MORAND) du colloque «Le Droit public du travail » 26 novembre 2014, Université de Clermont-Ferrand.
-

Xavier MAGNON

- “ La puissance et la représentation, l’Etat et le Citoyen : quel Fondement à l’autorité de la norme constitutionnelle et de la jurisprudence du juge constitutionnel ?” , Le regime representative à l’épreuve de la justice constitutionnelle, 9&10 octobre 2014 Toulouse
 - “La France au mépris des langues régionales ou minoritaires?”, Unité de la république et diversité culturelle, 31 octobre 2014, Saint Denis de la Réunion.
 - “Le censeur des lois dans l’oeuvre de Gaetano Filangieri”, Les précurseurs italiens du droit constitutionnel, 7&8 novembre 2014 Toulon
-

Nicolas LAUZERAL

- “Enseigner la guerre? Ecrire la paix? Hier et aujourd’hui. Ici et ailleurs” les 17 et 18 novembre 2014 au Centre Universitaire de Tarn et Garonne de Montauban.
Intervention effectuée: “ L’objection de conscience: une garantie de la paix? Histoire d’une revendication” .
-

Isabelle POIROT-MAZERES

- 2014.
 - « Protection sociale et inégalités d’accès aux soins à l’étranger », Les inégalité d’accès au soins et aux services de santé, le 30 juin et le 01 juillet 2014
-

Hélène SIMONIAN-GINESTE

- « Variations juridiques autour du thème du voyage » Jean Escarra (1885-1955) : un juriste français en chine républicaine. Juin 2014
- « Du médiateur de la république au Défenseur des droits » intervention lors du colloque « Médiateurs et défenseurs des droits en France et dans les mondes hispanique et anglophone » novembre 2014

*Discours prononcé à l'occasion de la remise de ses Mélanges
« Le pouvoir, mythes et réalité », au professeur Henry Roussillon*



Cher Maître, et si vous me le permettez, Cher Henry, Mesdames, messieurs,

Je souhaite encore vous entretenir d'éléments essentiels de la carrière et des œuvres du récipiendaire de ces mélanges. Ceci à la

Je souhaite encore vous entretenir d'éléments essentiels de la carrière et des œuvres du récipiendaire de ces mélanges. Ceci à la demande d'Henry Roussillon et à l'approbation aussi modeste que bienveillante d'André Cabanis qui m'a laissé la place qui lui revient tant il a accompli ici un travail considérable avec le service des presses. Rendons lui aussi hommage.

Henry Roussillon, dit-on de par le monde, de Toulouse à Tunis, de Paris à Moscou, a eu plusieurs vies. De ces vies qui méritent d'être vécues, de ces carrières que l'on envie et qui ne se pourraient peut-être plus de nos jours.

Retenons trois figures : Il fût d'abord enfant d'ici et sans doute de Tunis, puis un maître reconnu, il est enfin lui-même.

D'abord l'enfant des coteaux du Tarn dont la douce pente le conduit ensuite à adopter les gestes de l'étudiant toulousain. Brillant major de l'Institut d'Etudes Politiques et étudiant non moins remarqué à la Faculté de droit de Toulouse, il fréquente aussi l'Académie de droit international de La Haye et le Collège fédéraliste d'Aoste. Inscrivant ses pas dans la tradition administrativiste de notre belle maison, il endosse la toge du docteur en droit, sous le regard du buste d'Hauriou, et commence à enseigner. Il sera agrégé au corps des professeurs d'Université en 1974, sous la Présidence de Claude-Albert Colliard.

C'est une seconde vie qui commence, sous le ciel carthaginois... Les amitiés qu'il noue alors pendant quatre années entament une longue série de relations avec les collègues du Maghreb et de nombreuses autres universités du continent africain. Ce temps-là laissa sans doute une empreinte déterminante pour l'orientation de sa carrière : une attention prioritaire aux personnes, surtout envers l'étranger, une fidélité exemplaire en amitié. Car les portraits unanimes qui sont dressés de lui, à l'évocation de sa déjà haute stature, décrivent un être ouvert à tous, familiers et visiteurs, le prochain et le lointain. On le dit curieux de tout et de tous, fruit d'un solide ancrage local et animé d'un désir insassiable de rencontres aéroportées.

Les mêmes traits marquent ses idées académiques.

Car voici la figure du maître. Les écrits d'Henry Roussillon, ces mélanges en témoignent, ont toujours été engagés. Il prend aisément la plume pour défendre ses thèses, ne se laissant pas aller à produire pour produire, à étaler pour exister. Il s'est choisi quelques chevaux de bataille, bien connus des constitutionnalistes. Abandonnant sans regret la critique de la structure territoriale des communes, sa thèse qui n'empruntait au structuralisme que son nom, il investit le champ du droit constitutionnel dont il décapa quelques poussiéreux poncifs.

Ces points de vue, il a toujours voulu les exposer même hors des amphithéâtres, ouvrant l'Université vers la cité. Il publie de très nombreux articles, musclés, dans la presse locale et nationale pour redonner des perspectives à l'actualité et donner des clefs savantes au grand public.

Ce qu'il fit aussi à la télévision, osant occuper un média parfois craint par les universitaires et qu'il a su, là encore, s'approprier.

Ceux qui le souhaitent pourront aussi s'abreuver à une autre source, bien différente, celle des nombreuses préfaces, souvent débordantes d'enthousiasme, pour les travaux publiés par ses élèves. Dirigeant de multiples thèses, sans compter ni temps ni têtes, il en assurait ensuite la promotion avec, le plus souvent, une légitime fierté.

Car Henry Roussillon a été aussi un meneur, des étudiants aux collègues, à la tête de listes de candidats à diverses élections, à la tête de la Faculté, de l'Université, de la conférence des doyens, de son laboratoire de recherche. Il a occupé toutes les positions qui conduisent à recruter ou à promouvoir les personnels de l'Université : Président de la section de droit public pendant plus de dix ans, tout autant membre du Conseil National des Universités, membre du jury d'agrégation de droit public en 1992.

Mais on ne saurait ici et maintenant le réduire à cela, car il est aujourd'hui lui-même. Vous serez peut-être un certain nombre à le voir, comme moi, comme un hédoniste, dans le sens classique de ce terme, celui qui aime la vie et multiplie les occasions de la rendre plus excitante et plus belle, ainsi que nous le faisons aujourd'hui pour lui.

Ainsi, pour finir, à l'instant d'évoquer plus intimement le dédicataire de ces mélanges, pour dresser pudiquement son portait, permettez-moi d'emprunter les mots d'un autre, car je ne saurais mieux parler d'Henry Roussillon que sous les traits que Borges, songeur, se prêtait à lui-même.

Si le propos lui paraît exagéré ou trop lyrique, je le prie de m'en excuser ; il sait mon insolence, je sais sa bienveillance :

Voici :

« Il ne s'était jamais attardé aux délices de la mémoire. Les impressions glissaient sur lui, instantanées et vivaces ; le vermillon d'un potier, la voûte chargée d'étoiles, la lune d'où était tombé un lion, le poli d'un marbre sous la lente extrémité sensible des doigts, la saveur de la chair, un mot phénicien, l'ombre noire projetée par une lance sur le sable jaune, la proximité de la mer ou

d'un potier, la voûte chargée d'étoiles, la laine d'où était tombé un lion, le poil d'un marbre sous la lente extrémité sensible des doigts, la saveur de la chair, un mot phénicien, l'ombre noire projetée par une lance sur le sable jaune, la proximité de la mer ou des femmes, la pesanteur du vin dont le miel tempérerait l'âpreté, pouvaient emplir entièrement les dimensions de son âme. Il connaissait l'épouvante, mais aussi la colère et le courage. Avidé, curieux, imprévu, sans autre loi que la jouissance ou l'indifférence immédiate, il parcourut des terres variées et regarda, sur l'une et l'autre rive de la mer, les cités des hommes et leurs palais. Dans les marchés populeux ou au pied d'une montagne à la cime incertaine, où pouvaient bien vivre des satyres, il avait écouté des histoires compliquées qu'il acceptait comme il acceptait la réalité. »

Cher Henry, cette évocation me rappelle que, si il existe bien des raisons de contribuer à des mélanges, je n'en vois aujourd'hui qu'une : vous êtes déjà une légende.



*COLLOQUE**LE RÉGIME REPRESENTATIF A L'EPREUVE DE LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE**LES 09 ET 10 OCTOBRE 2014*

Si une telle affirmation a une cohérence, ce contrôle implique une profonde évolution de notre conception de la démocratie. Souligner qu'il existe un progrès démocratique au motif que les droits et libertés des citoyens auraient vocation à s'imposer sur la volonté des représentants qui expriment la volonté générale, où plus modestement d'en modifier l'exercice en contrant l'application de la loi, est un constat qui révèle une évolution peut être encore très peu visible mais extrêmement profonde des modes d'exercice du pouvoir au sein du « *gouvernement représentatif* » sur lequel le modèle démocratique français s'est développé depuis 1789. C'est bien là l'idée que nous voudrions étudier dans le cadre de ce colloque.

Il nous semble donc intéressant d'analyser le rôle que le juge constitutionnel joue dans la construction et la mise en œuvre des relations existantes entre les gouvernants et les gouvernés au sein de la démocratie représentative à partir de trois suppositions qui constitueront les trois axes de recherche de ce projet, eux-mêmes déclinés en six thèmes de recherches chacun.

1^{ère} idée : La justice constitutionnelle modifierait le régime représentatif dans ses fondations car elle recréerait conformément à l'esprit du constitutionnalisme une distinction entre les gouvernants et les gouvernés au sein de la représentation démocratique.

2^{ème} idée : La justice constitutionnelle moderniserait le régime représentatif dans son organisation, car elle valoriserait dans la mise en œuvre de la séparation des pouvoirs, le principe de la suprématie constitutionnelle sur celui de la balance des pouvoirs.

3^{ème} idée : La justice constitutionnelle transformerait le régime représentatif dans ses finalités car elle mettrait désormais la puissance publique au service des droits, et non les droits au soutien de la puissance.

Ce projet a donc pour ambition de mettre en lumière la fonction politique du juge constitutionnel, et de répondre à la question de savoir comment et pour quelles raisons il participe à la légitimation, à l'organisation et à la modernisation de l'exercice du pouvoir au sein d'une démocratie par nature représentative, et ce, au moyen d'un outil juridique très nouveau dans ce domaine, la jurisprudence constitutionnelle.



LES CONFERENCES
ORGANISÉES PAR L'IMH

« **Droit(s),Mort(s) & Mémoire(s)** »
Conférence de Mathieu Touzeil Divina (IMH) , le 09 décembre 2014



Il n'existe aucun ouvrage juridique à ce jour qui embrasse les questions funéraires et du cadavre de manière exhaustive. Afin de combler ce manque, le *Traité des nouveaux droit de la mort* (ouvrage collective) offre une dimension transdisciplinaire qui est valorisée non seulement à travers le prisme juridique de l'Unité du / des droit(s) (public, privé, pénal, historique, européens, etc.) mais encore au-delà des frontières juridiques en faisant appel à la médecine, à l'anthropologie, à l'histoire, aux arts, à l'urbanisme, aux religions, à l'économie, à la bioéthique, à la philosophie, etc.).

Ce traité s'articule autour de deux grandes thématiques (I. La mort, activité(s) juridique(s) et II. La mort, incarnation(s) cadavérique(s)) qui

Ce traité s'articule autour de deux grandes thématiques (I. La mort, activité(s) juridique(s) et II. La mort, incarnation(s) cadavérique(s)) qui déboucheront sur des propositions concrètes (et notamment législatives) à l'instar d'une nouvelle définition du cadavre et de son statut juridique.

La conférence de restitution donnée par le Professeur Mathieu Touzeil-Divina sera plus particulièrement l'occasion de mettre en évidence les mutations de la relation – notamment juridique – entre la cité, ses citoyens et ses morts. Elle s'adresse à toute personne aux prises avec la question funéraire et plus largement à tout citoyen.



JOURNEE D'ETUDE

« MÉDIATEURS ET DÉFENSEURS DES DROITS EN FRANCE ET DANS LES MONDES HISPANIQUE ET ANGLOPHONE »

Le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions, présidé par Edouard Balladur, proposa en 2008 au gouvernement la création d'un Défenseur des droits fondamentaux en lieu et place du Médiateur de la République, créé en 1973. Pou-
vant saisir le Conseil constitutionnel, absorbant les autorités administratives indépendantes œuvrant déjà dans la défense des droits, directement accessible aux victimes de violations de leurs droits, la nouvelle institution devait marquer une vraie rupture. Or, de cette proposition ambi-
tieuse à son aboutissement final en 2011 que de reculs, de critiques, de modifications ! Et que de lenteur pour un résultat accueilli avec scepti-
cisme par la doctrine regrettant une réforme en demi-teinte.

Au XVIII^e siècle, la médiation judiciaire pénètre le domaine des institutions publiques sous la forme de l'ombudsman. Cette nouvelle institution se répand en Europe, puis dans le monde. En Espagne, la Constitution du 6 décembre 1978 crée le Defensor del pueblo. En France, la loi du 3 janvier 1973 crée le médiateur qui prendra le nom de Médiateur de la République en 1989. Puis, y succède le Défenseur des droits en 2003 à l'occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet. Ces deux modèles ont chacun leur problématique. L'expérience espagnole a-t-elle inspiré les Défenseurs du peuple des pays hispanophones ? Comment le Défenseur du peuple au plan national est-il reproduit au plan local dans les différentes Communautés autonomes ? Comment certaines de ces Communautés autonomes ont-elles remis au goût du jour des institutions médiévales ? Le Défenseur des droits représente-t-il une réelle avancée par rapport au Médiateur de la République ? Que conserve-t-il de ce précédent ? Comment son action se diffuse-t-elle sur tout le territoire ? Quel bilan tirer de son action au travers de ses grandes décisions ?



SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014
Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des Tabacs
Amphithéâtre Guy Isaac
Bâtiment (I)

SITE WEB DE LA REVUE
www.revuemiroirs.fr

Journée d'étude
organisée par
LE DÉPARTEMENT DES
LANGUES ET CIVILISATIONS
 et **L'INSTITUT MAURICE HAURIQU**

ACTES DE COLLOQUES

Tribunaux administratifs Actes de colloque du 29 Mars 2012

En septembre 1953, ont été créés les tribunaux administratifs. Ce soixantième anniversaire permet de s'interroger sur leur identité propre : celle de leurs personnels, de leurs méthodes de travail et de jugement, de leur gestion ; identité dans le temps mais aussi dans leur face-à-face avec les autres juridictions administratives, les usagers, les avocats et les universités qui les observent.

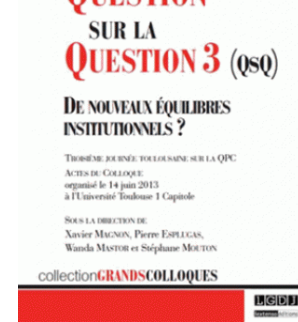
Juges de droit commun du contentieux administratif, en charge du premier degré de la justice administrative, les tribunaux administratifs ont fait face à la croissance exceptionnelle de leur rôle, tant par les compétences qui leur ont été confiées depuis (dans le domaine du droit des étrangers, de l'urbanisme, des collectivités territoriales) que par l'augmentation constante du nombre de requêtes jugées. Contribuant à l'état de droit, cette rapide mutation a installé les tribunaux dans le paysage institutionnel et politique local.

Cet ouvrage rassemble les actes du colloque coorganisé, à Toulouse, sous le parrainage du garde des Sceaux, par les universités de Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Pau et Toulouse, avec le soutien du Conseil d'État, des tribunaux administratifs ainsi que des ordres des avocats de ces mêmes villes.

Sont ici rassemblées cinquante contributions de magistrats, universitaires et avocats qui retracent tant le développement de ces tribunaux et de leur activité que les caractéristiques du procès administratif, du contexte institutionnel ainsi que de l'administration du corps des magistrats et des juridictions.

Cet ouvrage sera utile à tous ceux qui s'intéressent à la justice administrative, membres des professions administratives et judiciaires, étudiants et chercheurs.





Question sur la Question 3 De nouveaux équilibres institutionnels ?

Y aurait-il quelques paradoxes à envisager sous un angle politique le Conseil constitutionnel au moment où la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) semble venir consacrer l'approche doctrinale juridique et jurisprudentielle du droit constitutionnel ? Telle peut être la première question à se poser lorsqu'il s'agit d'envisager le Conseil constitutionnel et la QPC sous l'angle des équilibres institutionnels et donc selon une approche en termes de pouvoirs.

La troisième journée d'études toulousaine sur la QPC entend précisément combiner et confronter une lecture juridique avec une lecture politique de cette voie de droit. en mêlant ainsi une approche classique et une approche moderne de la discipline constitutionnelle. Considérée comme un " big bang juridictionnel ", la QPC a-t-elle pour autant modifié les équilibres institutionnels au sein de la Ve République ? Telle est la question que se propose de résoudre cet ouvrage à partir de la grille de lecture singulière évoquée.

Si nouvel équilibre institutionnel il y a, il s'apprécie d'abord à partir du Conseil constitutionnel lui-même dont la fonction et la place dans les institutions de la Ve République ont été profondément modifiées avec la QPC. Il est ensuite indirectement possible d'en juger en observant les autres pouvoirs institués face à cette procédure. aussi bien en eux-mêmes que dans les rapports qu'ils entretiennent avec le Conseil constitutionnel.

La thématique envisagée, comme la singularité de la lecture proposée, confèrent à cet ouvrage une nouveauté et une originalité dans un champ éditorial saturé d'une lecture contentieuse de la QPC. Il offre un autre regard sur la QPC en restituant la dimension politique de cette procédure juridictionnelle.

PUBLICATIONS INDIVIDUELLES et COLLECTIVES***Rim-Sarah ALOUANE***

- Bas Les Masques§ Unveiling Muslim Women on Behalf of theProtection of Public Order: Reflections on the Legal Controversies Around a Novel Definition of » public Order » Used to Ban Full-Face Corvering in France in Experiences of Faces Veil Weareres in Europe and the Law (Dir: Ev Brems), Cambridge University Press, 2014, 194-205

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA**Ouvrages**

- Les grands arrêts de la cour de justice de l'Union européenne, avec H. Gaudin, M.Blanquet, F. Fines, 1er éd., Paris , Dalloz novembre 2014,
- Les grands arrêts de la cour européenne des droits de l'homme, avec F.Sudre, J.P Marguénaud, A. Gouttenoire, G.Gonzales,L.Milano, H.Surrel, C.Picheral, F. Marchandier,7eme éd., Paris , Presse universitaire de France , Janvier 2015

Etudes et notes:

- « Le principe de subsidiarité, quel avenir ? », in *Le principe de subsidiarité au sens de la Convention européenne des droits de l'Homme*, F. Sudre (dir.), Limal, Bruxelles, Anthemis, Nemesis, septembre 2014, p. 357.
- La régulation de l'audiovisuel dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, *Petites Affiches*, 19 septembre 2014, p. 4.
- Rédaction d'une brève note sur l'avis de la CNCDH, 26 septembre 2014, sur l'action extérieure de l'Union européenne en matière de Droits de l'Homme, dans *Actualité des autorités administratives indépendantes dans le domaine des libertés fondamentales (janvier-juillet 2014)*, X. Bioy (dir.), *Petites Affiches*, 4 novembre 2014, p. 8.
- Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (septembre, octobre, novembre 2014), *Gazette du Palais*, Janvier 2015.
- Direction de la chronique de jurisprudence des juridictions supranationales en matière de droits de l'homme, *Petites Affiches*, janvier 2015

Xavier BIOY**Ouvrages**

- Chapitre VII – « Droits fondamentaux et libertés publiques », Lextenso éd., sept. 2014, 813p., préf J.-P COSTA
- L'identité des tribunaux administratifs 28-29 octobre 2013, avec P Idoux , R.Moussaron, H.Oberdorff, A. Rouyère, Ph. Terneyre, LGDJ-Lextenso, coll. Grands Colloques, 2014.

Articles

- « Les enjeux des nouvelles technologies appliquées à la santé en Europe », in Actes du colloque
- « Santé et nouvelles technologies en Europe », Revue *Lamy Droit de l'immatériel*, n°108, oct. 2014, pp. 5-10
- « Solidarité et bioéthique », *Revue européenne de droit public*, vol. 26, 1/2014, pp. 97-123
- Chronique Santé et bioéthique, Commentaires : Décision n° 2014-373 QPC du 4 avril 2014 (Société Sephora), Décision n° 2014-389 QPC du 4 avril 2014 (Syndicat national des médecins biologistes), *Constitutions*, Juillet-Sept. 2014, n°3, pp. 381-389
- Coordination (et commentaire) de la Chronique Autorités administratives indépendantes et libertés, *Les petites affiches*, n°222, 6 nov. 2014, pp. 8-15.
- « Le bon, le juge et le document », note sous Conseil d'Etat, 19 février 2014, Ministre de l'économie et des finances c/ Société Speed Rabbit Pizza, *JCP A (Administrations et collectivités territoriales)*, 01/12/2014, 48, page(s) 15-19.
- « Le statut du cadavre – Point de vue du publiciste » (avec D. Fallon), in *Traité des nouveaux droits de la mort*, sous dir. Mathieu Touzeil-Divina, Magali Bouteille-Brigant & Jean-François Boudet, Ed. L'Épilogue-Lextenso, 2014, pp. 233-247.
- *L'embryon de Machiavel*, A propos de la recherche sur l'embryon humain et du « biopouvoir », In *Le pouvoir, mythes et réalité, Mélanges H.Roussillon, Tome 1*, pp.121-138, Presses de l'Université Toulouse 1 – Capitole, 2014.
- « Commentaires sur la note de Maurice Hauriou sous l'arrêt CE, 30 nov. 1923, Couitéas » in Touzeil-Divina M. (dir.), *Miscellanées Maurice Hauriou*, Editions l'Épilogue, 2013, pp. 335-354

Thomas BERTRAND

- « La liberté de mettre fin à une activité économique, troisième temps de la liberté d'entreprendre », *Lamy Droit Public des Affaires*, Bulletin d'actualisation n° 194, novembre 2014.

Florence CROUZATIER-DURAND

- « Affaire Baby-Loup : la Cour de cassation confirme la position des premiers juges », *Droit Administratif*, n°8-9, Août-Septembre 2014, p. 22. Participation au *Dictionnaire d'administration publique*, Contribution sur les mots « Métier », « Retraite », « Mobilité », sous la direction de N. Kada, PUG, 2014.
- « Le modèle étatique français : unité jacobine ou diversité fédérale ? », Co-écrit avec P-Y. Chicot, in *Les tabous de la décentralisation*, Berger-Levrault, 2014.
- « Pouvoir ou contre pouvoir ? Mythes et réalités du territoire », *Mélanges en l'honneur de Henry Roussillon*, PUT, 2014.

Pierre ESPLUGAS

- « Pour un droit public du travail », communication introductive au colloque *Le Droit public du travail*, Actes du Colloque du 26 novembre 2014 Université d'Auvergne Clermont-Ferrand 1, codirection avec Ch.-A. Dubreuil et M. Morand, à paraître 2015.
- « Quel(s) usage(s) de la question préjudicielle devant la Cour de justice par les cours constitutionnelles ? », (avec M. Blanquet), in *QSQ 4, Le procès face aux exigences supranationales*, dir. X. Magnon, P. Esplugas, W. Mastor, S. Mouton, Bruylant, à paraître, 2015.
- « L'externalisation des activités de service public et leurs limites », in *Actes du colloque Université Clermont-Ferrand 1, Regards croisés sur l'évolution du droit administratif en France et en Russie*, dir. C.-A. Dubreuil, Coll. Thémis Essais, PUF, 2015.Coll.
- « **QPC et Gouvernement des juges** », in *Le pouvoir, Mythes et réalités, Mélanges offerts à Henry Roussillon* (coordination avec A. Cabanis, X. Bioy, F. Ruéda et S. Mouton), Presses Université Toulouse 1 Capitole, 2014, p. 881.
- « Présidents de la République, QPC et justice constitutionnelle », in *Actes du colloque Questions sur la question - L'équilibre des pouvoirs, 3^{ème} journée toulousaine sur la Question prioritaire de constitutionnalité*, dir. X. Magnon, P. Esplugas, W. Mastor et S. Mouton, Université Toulouse 1 Capitole, 14 juin 2013, Lextenso LGDJ, 2014

Publications pédagogiques

- *Annales de Droit constitutionnel, Sujets corrigés (Dir. M. Verpeaux), Dalloz, années 2015*

Ouvrages

- Le Conseil constitutionnel (avec Henry Roussillon) , Coll. Connaissance du droit Dalloz; 8eme éd.,2015
- Le pouvoir, Mythes et réalités, Mélanges offert à Henry Roussillon (coordonation avec A. Cabanis, X. Bioy, F. Ruéda et S. Mouton), Presse Universitaire Toulouse 1 Capitole, 2014
- Question sur la Question—L'équilibre des pouvoirs ,3 eme journée Toulousaines sur la Question prioritaire de constitutionnalité,(dir., X. Magnon, P. Esplugas, W. Mastor et S. Mouton), Université Toulouse 1 Capitole LGDJ Lextenso, 2014.

Yann FERRARI

- « La santé et la télémédecine », RLDI, actes du colloques « Santé et nouvelles technologies en Europe », N°108, octobre 2014.
-

Christian LAVIALLE

- « François Quesnay, l'ordre naturel et le Prince », mélange Henry Roussillon, Presse de l'Université Toulouse Capitole, octobre 2014.
- Association pour la sauvegarde de l'agriculture en Haute-Vienne, revue de droit rural, août-septembre 2014, N°168 Note sous TA Limoges .
- La dimension sacrée de la dette in La dette , les religions et le droit (sous la direction de C. Mengès-Le Pape), Presse de l'Université de Toulouse Capitole, octobre 2014.

Une catégorie juridique méconnue: Les œuvres d'art inscrites au répertoire des Musées nationaux récupération, note sous CE, Ass., 30 juillet 2014, Mme K et H.RFDA, novembre décembre 2014.

Grégory KALFLECHE

- « L'erreur en droit des contrats administratifs », in *L'erreur en droit public*, LGDJ, Coll. Colloque et essais, Fondation Varenne, dir. A. Vidal-Naquet, à paraître.
 - « La participation des membres des tribunaux aux instances administratives et aux juridictions administratives spéciales » in *L'identité des Tribunaux administratifs*, Paris : LGDJ coll. Grands colloques, dir. X. Bioy *et alii*, 11/2014 pp. 299-308
 - « Les concessions : faut-il avoir peur du rapprochement avec les marchés ? » *Contrats et marchés publics*, juin 2014, p. 16
 - Chronique de droit public des affaires (juillet à octobre 2014), *Revue Lamy Droit des Collectivités Territoriales (RLCT)* novembre 2014
 - Décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 *portant mesures de simplification applicables aux marchés publics* (instauration des partenariat d'innovation)
 - Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*
 - Question n° 12527 JO Sénat 17 juillet 2014 p. 1700
 - Mise à jour du guide des bonnes pratiques

- CE 8 octobre 2014, *SIVOM de Saint-François-Longchamp Montgellafrey*, n° 370990
- CE 10 octobre 2014, *Syndicat national des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées*, n° 367807
- CE 17 octobre 2014, *Communauté urbaine de Lille*, n° 378434
- Chronique « application du droit de l'Union par les juridictions administratives » (juin 2013 – janvier 2014), *Europe*, n° 10, novembre 2014, p. 4
- CE 30 juil. 2014, *Commune de Biarritz*, n° 363007
- CE 4 avril 2014, *Département du Tarn et Garonne*, n° 358994
- CE, ass., 4 avr. 2014, *Min. Écologie, Développement durable et Énergie c. Lambois et a.* n° 362785
- CE, 5 mai 2014, *Sté Mercedes-Benz France*, n° 370830
- CE, ord. 6 mai 2014, *Association pour la sauvegarde et la réhabilitation de la faune des Antilles (ASFA)*, n°376812
- CE, ord. 5 mai 2014, *Association générale des producteurs de maïs (AGPM), SARL LE Trouilh et EARL de Candelon*, n° 376808, 377133
- CE, 11 avril 2014, *Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE)*, n° 365219
- CE, ord, 12 sept. 2014, *Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE)*, n° 383721
- Chronique de droit public des affaires (avril à juin 2014), *Revue Lamy Droit des Collectivités Territoriales (RLCT)* n° 103, juillet 2014

Réglementation : directive 2014/55 relative à la facturation électronique dans les marchés publics

- Question écrite AN n° 40143 contrats de gré à gré
- Les contrats de ville et les baux réels immobiliers : naissance de deux contrats nommés

- Les contrats de ville et les baux réels immobiliers : naissance de deux contrats nommés
 - Question écrite AN n° 08748 relatif aux différentes formes de régies
 - CE Ass, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n° 358994
 - CAA Paris, 18 mars 2014, Sté Axxess SAS, n° 12PA02599
 - CE, 5 mars 2014, Sté Eiffage TP, n° 374048
 - CAA Bordeaux, 7 mai 2014, M. C, n° 12BX01313
 - CE, 7 mars 2014, CHU de Rouen, n° 372897
-

Xavier MAGNON

Ouvrage

- Question sur la question (QSQ3) : de nouveaux équilibres institutionnels? Avec P. Esplugas, W. Mastor et S. Mouton, 3eme journée d'étude QSQ, Toulouse 14 juin 2013, LGDJ-Lextenso, vcollection Grands Colloques, 2014, 219p.

Articles

- « Plaidoyer pour que le Conseil constitutionnel devienne une cour constitutionnelle », RFDC numéro spécial : 25 ans de droit constitutionnel, N°100,2014 pp999-1009
- « Appréhender le droit constitutionnel jurisprudentiel sous un angle politique. D'une posture à la discussion de quelques orientations méthodologiques fondamentales », in *Questions sur la question (QsQ 3) : de nouveaux équilibres institutionnels ?*, sous la direction de X. MAGNON, P. ESPLUGAS, W. MASTOR et S. MOUTON, LGDJ-Lextenso, collection Grands Colloques, 2014, pp. 3-14.
- « Appréhender le droit et les ordres juridiques : entre renoncement à une explication normative de la divergence (théorie des réseaux) et mythe de la convergence (droit global), faut-il renoncer à une approche normativiste ? », in *Le pouvoir, mythes et réalité. Mélanges en hommage à Henry Roussillon*, Presses de l'université de Toulouse 1 Capitole, 2014, pp. 455-470 .

Jean-Marc PANFILI

- *L'autonomie réduite de l'adolescent en soins psychiatriques (chronique)*, revue **Droit & Santé**, éditions Les Études Hospitalières, n°63, février 2015, p.29-46.
- *Continuité du service et respect de la vie privée : un exercice à risque pour l'encadrement*, **Objectifs soins et Management**, n° 229, octobre 2014, p.28-32.
- *L'organisation des moyens dans les établissements publics de santé : une place mal reconnue pour l'encadrement paramédical*, **Objectifs soins et Management**, n°228, septembre 2014, p. 12-15.
- *L'intervention du juge judiciaire pour les soins psychiatriques sans consentement : état des lieux après la loi du 5 juillet 2011 (chronique)*, **Droit, déontologie et soins**, éditions Elsevier Masson n°3, septembre 2014, p.370-383.
- *Soins psychiatriques sans consentement : un changement de paradigme concernant le tiers demandeur de soins*, revue **Droit & Santé**, n°63, février 2015, p.47-50.

Isabelle POIROT-MAZERES

- Lamy Droit de la Santé, Etude 144 « Les autorités de police sanitaire », Wolters Kluwers, 2014.
 - Lamy Droit de la Santé, Etude 145 « Les institutions d'expertise sanitaire », Wolters Kluwers, 2014.
 - Lamy Droit de la Santé, Etude 146 « Les opérateurs de services public », Wolters Kluwers, 2014.
 - « La vocation du droit à se saisir de l'addiction aux jeux », in Etat et jeux d'argent. Les jeux sont-ils faits? (J.-B.Vila, Dir), L'harmattan, septembre 2014, p.309-338
-

Julia SCHMITZ

- « La Constitution, la loi, le règlement et l'exécution des peines de détention : », article soumis à la Revue Française de Droit Administratif, à paraître en 2015.
 - « Le juge du référé-liberté à la croisée des contentieux », *Revue Française de Droit Administratif*, juillet-août 2014, pp. 502-511, 2014.
 - « Le principe du contradictoire à la lumière du droit de l'Union européenne : illustration en matière d'éloignement des étrangers », *Revue Droit administratif*, juin 2014, pp. 12-17, 2014.
- « La doctrine juridique face à la complexité », in Ch. Alonzo, A. Duranthon, J. Schmitz, *La pensée du doyen Maurice Hauriou à l'épreuve du temps : quel(s) héritages(s) ?*, PUAM, à paraître, 2015.
-

Hiam MOUANES

- Article avec comité de lecture : « Heureuse la sagesse du juge dans la priorité accordée *in concreto* à la protection de la petite enfance sur la libre manifestation religieuse de ses éducateurs », à propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 25 juin 2014 et de l'arrêt de renvoi de la cour d'appel de Paris du 27 novembre 2013 (affaire *Baby Loup*), publication prévue dans le n° 26-2014 de la revue *Politeia* .
-

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH



Vincent DUSSART
Professeur des Universités droit public

Après une thèse réalisée à l'Université Lille 2, il a été maître de conférences entre septembre 1996 et août 2004 à l'Université des sciences sociales de Toulouse Professeur des Universités. Agrégé des Facultés de droit, après avoir été en poste à l'Université de Limoges (2004-2007), il rejoint l'Université Toulouse 1 Capitole en Février 2007.

Ses activités de recherches activités de recherche porte sur le droit des finances publiques et le droit fiscal. Ses travaux portent sur les finances de l'Etat, les finances locales et le droit fiscal en général.

Il est actuellement responsable du master 2 droit fiscal de l'entreprise de Toulouse.

Articles récents

La police fiscale, Revue de droit fiscal, 18 décembre 2014, n°51-52. □

Le Parlement et l'impôt, Pouvoirs, n°151, 2014. □

La dimension budgétaire de la TVA, *RFFP*, n°128, novembre 2014. □

La Direction générale des finances publiques et la prévention du contentieux fiscal. *In* le Contentieux fiscal en débats (sous la direction de Thierry Lambert). Editions LGDJ, Collection Grands colloques. Septembre 2014.

Ouvrages

L'autonomie financière des pouvoirs publics constitutionnels (contribution à l'étude de la notion d'autonomie financière en droit public). Thèse soutenue à Lille le 15 décembre 1995 sous la direction du Professeur Michel LASCOMBE. Thèse publiée aux éditions du CNRS. 2000. 334 pages.

Code général des collectivités territoriales. Editions du Moniteur. Responsable du commentaire des articles consacrés aux finances locales. 4 mises à jour par an. Sous la direction scientifique d'H. Pauliat.

La nouvelle administration financière et fiscale (Sous la dir. de Michel BOUVIER). LGDJ 2011.

Les finances de l'Union européenne à l'aube des perspectives financières 2007-2013. Etudes de l'IRDEIC n°VII. Publications de l'Université Toulouse 1 – Capitole. 2011.

Manuel de finances publiques. 12^{ème} édition. 2010-2011. Editions paradigme. Publication annuelle. 380 pages

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH

Les Nouveaux Doctorants

- Line ABARAH : « L'instauration d'un nouveau système régional de protection des droits de l'homme: la Cour arabe des droits de l'homme. »
- Anthony FALGAS : « La subjectivisation du contentieux administratif »
- Antonin JUNG : « l'extraterritorialité de le Cour européenne des droits de l'homme »
- Sacha SYDORYK : « La doctrine constitutionnelle »
- Sébastien VAN OUWERKERK : « Les formes de l'Etat »
- Julien MARGUIN: « Recherche sur la notion de citoyenneté constitutionnelle »

et les Libertés

Analyses juridiques et bilans historiques



Colloque à
*l'Académie des sciences
morales et politiques*

23 - 24 février 2015



NEWSLETTER DE L'INSTITUT MAURICE HAURIUO

SECOND SEMESTRE 2014





Responsables de la publication :

Xavier BIOY, Karène JUSTE

Maquette, mise en page :

Karène JUSTE